



Centre Hospitalier Gériatrique du Mont d'Or : une délégation belge en visite à Lyon

A la fin du mois de mai, la ville de Lyon et le Centre Hospitalier Gériatrique du Mont d'Or ont accueilli une délégation composée d'une trentaine de directeurs de maisons de retraite belges. Ce voyage avait pour objectif l'étude des installations les plus emblématiques du territoire en matière de prise en charge gériatologique.

La délégation belge a notamment pu visiter les différents pavillons du CHG, échanger avec les chefs de service et les cadres de santé mais également discuter avec certains patients. Les directeurs belges se sont également rendus à l'Hôpital de Fourvière où ils ont pu assister à une présentation de l'équipe mobile de gériatrie, de la gestion de la qualité au sein de l'établissement et de l'atelier tango thérapeutique. Enfin, après une présentation de la Filière Gériatologique Lyon Nord, ils ont visité les installations du Pôle d'Accueil et de Soins Adaptés à Chasselay.

Durant ce voyage d'étude, les membres de la délégation belge ont particulièrement apprécié le professionnalisme et l'accueil du personnel du CHG et ont été très intéressés par le court séjour gériatrique ainsi que par la mise en place d'une filière gériatologique recentrant le patient au cœur des démarches territoriales. L'objectif étant de définir des problématiques communes entre les filières de prise en charge gériatologique française et belge et d'y apporter des solutions...

Propos recueillis auprès de Pierre Smiets, directeur, Chantal Castermans, conseillère secteur personnes âgées, et Annick Hupé, conseillère secteur personnes âgées cellule formation

La Fédération des Institutions Hospitalières...

La FIH est une Association Sans But Lucratif (ASBL) fédérant les secteurs hospitaliers, de la santé mentale et des personnes âgées. Elle regroupe près de 250 institutions actives d'aide et de soins en Wallonie, lesquelles gèrent un ensemble de 20.000 places, lits ou logements. Ces 250 « entreprises sociales » constituent un maillage essentiel des politiques de santé publique et sont des sources très importantes d'emploi de proximité. Sur le territoire de la région wallonne, elles fournissent du travail à plus de 40.000 collaborateurs salariés (30.000 équivalents temps plein), et à plusieurs milliers de travailleurs indépendants (prestataires de soins médicaux, paramédicaux, etc.).

Quelles sont les missions de la Fédération des Institutions Hospitalières ?

La FIH encourage une logique de travail en réseau, sans but lucratif, dans un esprit de solidarité, tout en cherchant à offrir des prises en charge de qualité accessibles à tous. Elle plaide en faveur d'une politique responsable d'aide et de soins, prenant en compte quatre objectifs majeurs. L'accessibilité aux soins pour tous est le premier de ces objectifs et implique la liberté de choix et la possibilité de faire des choix éclairés. Ce premier axe s'accompagne de trois aspects supplémentaires traduisant également la responsabilité des structures d'aide et de soins : une viabilité économique à long terme, une dynamique d'innovation et de qualité et un développement équilibré dans un climat de confiance et de complémentarité.

Quels services et expertises la FIH propose-t-elle à ses membres ?

La FIH assure l'organisation de concertations, de rencontres et de formations créant ainsi une dynamique de réseau d'échanges et de pratiques. La Fédération rassemble ses membres dans des réunions thématiques régulières ou ponctuelles, des séances d'information, des formations, des journées de partage et de réflexion ainsi que dans des voyages d'études. La FIH représente également une source d'information et de documentation précieuse pour ses membres. Elle recense, analyse et exploite une documentation volumineuse pour fournir aux structures une source documentaire, une infor-

mation quotidienne, une aide au fonctionnement, des éléments de réflexion et des outils de gestion. La Fédération est également un moyen de représentation très puissant pour ses différentes structures membres. Elle s'impose comme un « trait d'union » entre ses membres et différents organes de concertation et de négociation. Elle est à la fois une organisation représentative, un partenaire dans les lieux d'échanges formels et informels et un moyen de faire écho des préoccupations de ses membres. De par sa proximité et ses relations avec les structures membres, la Fédération est également un organe consultatif de première importance. Elle conseille, défend les intérêts de ses membres, les oriente dans leurs différentes démarches et examine, avec eux, l'ensemble de leurs dossiers.

La FIH intervient-elle de façon autonome ou répond-elle à la demande des structures membres ?

Ces deux cas de figures sont envisageables mais nos interventions sont souvent décidées lors des réunions systématiques organisées pour les directeurs et les différentes commissions d'établissements (soins, techniques, etc.). Ainsi, la FIH peut également développer des formations spécifiques pour répondre aux demandes des structures.

Quelles sont les caractéristiques du secteur des personnes âgées en Wallonie ?

En Wallonie, les maisons de repos pour personnes âgées sont contraintes à un moratoire du nombre de leurs lits de 48.431 lits pour l'ensemble de la région. Or, selon des études réalisées sur les besoins en places d'hébergement, 1.600 à 3.500 lits supplémentaires seraient nécessaires annuellement pour satisfaire les besoins au niveau national (Wallonie, Flandre et Région de Bruxelles). Sur le plan régional, il existe plusieurs types d'établissements pour personnes âgées. Les Maisons de Repos (MR) sont des établissements dédiés à l'hébergement de nos aînés. Ils y ont leur résidence habituelle et y bénéficient, en fonction de leur dépendance, de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et de soins infirmiers ou paramédicaux. Les Maisons de Repos et de Soins (MRS) se rapprochent grandement de ce type d'établis-

sements mais accueillent exclusivement des personnes âgées nécessitant des soins lourds. L'offre de prise en charge de la région wallonne compte également des Résidences-Services (RS), des logements permettant aux résidents de mener une vie indépendante et disposant de services auxquels ils peuvent faire librement appel. Les Centres d'Accueil de Jour (CAJ) sont des bâtiments, ou parties de bâtiments, situés au sein ou en liaison avec une MR ou une MRS. Ils accueillent pendant la journée les résidents nécessitant des soins familiaux et ménagers et, au besoin, d'une prise en charge thérapeutique et sociale. Les centres d'accueil de soirée et/ou de nuit sont très peu nombreux sur le plan régional mais apportent néanmoins une solution de prise en charge complémentaire. Ces bâtiments (ou parties de bâtiments) sont souvent affectés à l'usage de CAJ et accueillent de nuit des résidents non accueillis durant la journée. Les Centres de Soins de Jour (CSJ) sont des CAJ offrant une structure de soins de santé prenant en charge, pendant la journée, des personnes fortement dépendantes et nécessitant des soins. Ils apportent le soutien nécessaire au maintien de ces personnes à domicile. Enfin, la prise en charge de court séjour est un séjour temporaire en MR ou en MRS dont la durée est initialement fixée en commun accord entre le gestionnaire d'établissement et le résident ou son représentant. Il ne peut excéder une durée de trois mois ou de 90 jours cumulés par année civile, que ce soit, ou non, dans le même établissement.

Pour quelles raisons organisez-vous ces voyages d'études ?

La FIH organise un voyage d'étude tous les deux ans à l'intention des directeurs et membres du personnel des établissements affiliés. Il leur permet de découvrir les expériences, les initiatives et les projets innovants développés à l'étranger. Pour ce voyage plus particulièrement, les participants sont curieux des expériences innovantes en matière d'accueil et d'hébergement des personnes âgées, de l'accompagnement spécifique des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, de la gestion des médicaments et de la qualité, des projets développés pour pallier le manque de places dans les établissements ou des normes imposées aux établissements. Au-delà de ces questionnements clairement identifiés, chaque directeur d'établissement participant à ces voyages est libre de s'informer et d'échanger avec les membres des structures qui nous accueillent, en fonction de ses centres d'intérêts et des problématiques touchant son établissement. Dans le cadre de ces voyages d'études, nous recherchons avant tout des pays limitrophes ou francophones pour faciliter l'échange et visiter des établissements partageant des concepts de soins de santé identiques aux nôtres et donc des problématiques similaires. Cependant, et malgré le fait que nous partageons une langue commune, certains termes restent très spécifiques au système de santé national et il est important de tous les intégrer pour comprendre pleinement des organisations qui, en définitive, ne diffèrent pas grandement des nôtres.

Pourquoi avez-vous choisi de visiter des établissements de la région lyonnaise ?

En octobre 2014, le secteur de la santé mentale de la FIH avait organisé son voyage d'étude bis-annuel en se focalisant sur les soins de santé

mentale adultes et enfants de la région Rhône-Alpes, et plus particulièrement sur la ville de Lyon, où les participants ont pu découvrir la politique de secteur qui y est développée. Dans ce cadre, ils ont rencontré l'Agence Régionale de Santé (ARS) et ont pris connaissance de plusieurs paramètres d'activité sur la région (organisation de la psychiatrie, fonctionnement des équipes mobiles et dispositif de réhabilitation psycho-sociale). Ils ont également eu l'occasion de découvrir des structures hospitalières et des organisations œuvrant dans le domaine qui les concerne. Ce voyage a particulièrement intéressé les participants tant par la richesse des visites d'établissements que par la découverte des projets développés. Ayant participé au précédent voyage, Pierre Smiets, directeur de la FIH, avait eu l'occasion d'échanger avec les membres des autorités locales de santé et de se renseigner sur les solutions développées sur le plan local en matière de prise en charge de la personne âgée. De ces échanges est née la volonté de la FIH de visiter les structures composant la filière gérontologique de la région et d'étudier leurs solutions innovantes.

Avez-vous d'ores et déjà identifié des problématiques communes entre les filières de prise en charge gérontologique française et belge ?

Recentrer le patient au cœur des démarches est l'axe de développement commun à nos deux filières. Pour ce faire, les acteurs de cette prise en charge doivent repenser ces filières en fonction du patient. Or, le vieillissement de la population toujours plus prononcé est un phénomène global touchant de nombreux pays comme le Québec, la Suisse, mais également la Belgique et la France. Nos structures traditionnelles doivent donc évoluer au regard de cette tendance. Ce vieillissement implique une prise

en charge de personnes âgées aux pathologies multiples et complexes que les structures doivent être capables de traiter. Auparavant, les rôles entre différentes structures restaient grandement hiérarchisés (hôpital aigu, hôpital psychiatrique, maison de repos, etc.). Or, la prise en charge de la personne âgée inclut aujourd'hui des épisodes de soins. Certes, nous ne pourrions construire de multiples maisons de repos, mais il nous faut prendre en compte le fait qu'une grande partie de la patientèle de ces établissements est aujourd'hui constituée d'une population de plus de 85 ans. Ces personnes ont besoin d'une assistance spécifique qui ne leur permet plus de vivre à leur domicile. Nous devons donc cibler clairement les personnes grandement dépendantes nécessitant un accueil dans une structure spécialisée et permettre aux personnes légèrement dépendantes de demeurer à domicile avec un suivi et une aide adaptés.

Dans ce contexte, comment collaborent les établissements membres de la Fédération avec les acteurs de réseau de santé wallon ?

La FIH est présente sur trois secteurs (hôpitaux généraux, santé mentale et personnes âgées). Sa situation lui permet donc de rapprocher ces différents acteurs et de faciliter des démarches coordonnées entre leurs structures de santé. D'autre part, les pouvoirs organisateurs des centres hospitaliers belges les plus importants regroupent également des maisons de repos. Les responsables hospitaliers ont donc conscience des problématiques et comprennent les intérêts des directeurs de maisons de repos, bien que la gestion d'une MR et d'un hôpital diffère grandement.



Quel bilan dressez-vous de ce séjour lyonnais et notamment de votre visite au Centre Hospitalier Gériatrique du Mont d'Or ?

De l'avis unanime des participants, le voyage d'étude 2015 fut une réelle réussite tant par l'accueil chaleureux qui leur a été réservé que par les visites enrichissantes du CHG du Mont d'Or et de l'Hôpital de Fourvière ainsi que la rencontre avec des responsables de l'ARS. Nous avons apprécié le dynamisme, la motivation

et le professionnalisme des collaborateurs rencontrés. Les établissements visités offrent à la population âgée des services, des structures et un accompagnement répondant sans conteste à ses besoins. La volonté de fluidifier le parcours de soins et de mettre en place un projet social pour trouver la solution la mieux adaptée à la personne est un objectif qui inspirera nos réflexions futures. Nous tirerons également enseignement de deux services moins connus en Belgique mais que nous sou-

haitons vivement voir développés, à savoir : l'équipe mobile gériatrique et la filière gérontologique, lesquelles mettent la personne âgée au centre des préoccupations ! Les participants remercient toutes les personnes rencontrées lors de ce voyage et les félicitent pour le magnifique travail accompli. Nous serions enchantés et honorés de recevoir une délégation française et de concevoir un programme de visites des établissements belges.

